

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

Séance du 20 SEPTEMBRE 2023 à 15h00
Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Étaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Monsieur JOURDAN, Représentant des Usagers du port
Monsieur DARMOND, Représentant des Usagers du port
Monsieur NEYRET, Représentant des Usagers du port
Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques
Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques
Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var

Étaient invités :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur DE SUSANNE, Représentant des Usagers du Port
Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –
Environnement
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques
Pêche, plaisance
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports
Madame VENDROUX, Service des Ports
Madame FELICI, Service des Ports

Étaient excusés :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour
Hyères »
Monsieur HARISMENDY, représentant des Usagers
Monsieur POLYCARPE, Service des Ports
Monsieur CORDINA, Service des ports

Envoi des Convocations par mail le 1^{er} Septembre 2023

Envoi des Documents par mail le 8 Septembre 2023

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet d'unification des budgets portuaires
3. Création d'une régie à autonomie financière. Approbation des statuts. Détermination de la dotation initiale.
4. Projet de Délibération : FINANCES ET CONTROLE DE GESTION, Budget annexe du port Auguier- Bilan intermédiaire
5. Modification du règlement portant sur la gestion de la liste d'attente et la commission d'attribution des postes dans la catégorie « abonné »
6. Modification du règlement de police et du Règlement des Conditions d'Usage

QUESTIONS DIVERSES :

M. BRUNEL ouvre la séance à 15h07. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 JUIN 2023.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 14 JUIN 2023.

M.NEYRET souhaite revenir sur la rédaction de la question 10 et précise qu'il ne s'agit pas de « décès ne donnant pas lieu à succession, mais « d'ouverture à la succession. »
Le compte-rendu sera modifié en ce sens.

Aucune autre remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2 – PROJET D'UNIFICATION DES BUDGETS PORTUAIRES

En préambule, il est rappelé que les questions 3 et 4 sont liées et concernent la mise en place d'un budget unique qui découle, d'une part, d'une jurisprudence de la Cour d'appel administrative de Nantes et, d'autre part, d'une demande de la Direction Départementale des Finances Publiques (DGFIP).

Cela impose, à compter du 1er janvier 2024, une seule régie pour l'exploitation des 5 ports et donc 1 seul budget.

M. BRUNEL salue le travail effectué par Mme CADIOU qui a réalisé l'essentiel du regroupement des budgets.

A la demande de M. Le MAIRE et de M. BRUNEL, la représentativité et les membres des instances portuaires seront conservés tels qu'ils existent aujourd'hui afin de faciliter les débats (5 conseils portuaires et 1 conseil d'exploitation).

Seuls les conseils des ports Auguier et Saint-Pierre seront, pour leur part, modifiés en raison des élections de renouvellement des représentants des usagers qui arrivent au terme de la période des 5 ans fixée par le code des Transports.

Les membres du conseil d'exploitation sont désignés par M. le Maire, sans modification à priori.

M.L'HENAFF précise qu'en termes de trésorerie, et puisque les comptes 2023 ne seront pas arrêtés en fin d'année, la trésorerie du budget unique au 1er Janvier 2024 sera à zéro, nécessitant le versement d'une avance de la Commune, celle-ci lui sera remboursée dans le courant de l'année 2024 et au plus tard le 31 décembre 2024.

Le transfert de l'actif et du passif des 5 budgets vers la nouvelle structure sera effectué au mois de Juin 2024, après vote des différentes CFU, entraînant la dissolution des cinq régies et des cinq budgets annexes.

Les conseils auront connaissance de la structure analytique de chacun des ports, mais aussi du budget dans sa globalité.

Mme CADIOU commente la projection sur le budget unique. Il est précisé que la dotation initiale de cette nouvelle régie sera la somme des patrimoines de tous les ports qui pourra être chiffrée dès la validation des CFU 2023 en Juin 2024.

Suite à l'interrogation de M.NEYRET, il est précisé qu'un suivi analytique est mis en place, rendu obligatoire par l'instruction comptable M4, fléchant chaque dépense et chaque recette sur chacun des ports.

En l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PROJET DE DELIBERATION : CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE. APPROBATION DES STATUTS. DETERMINATION DE LA DOTATION INITIALE.

M.BRUNEL rappelle que la dotation initiale sera la somme des réalisations au 31 décembre 2023 de chacun des ports, diminuée des emprunts restants dus.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : FINANCES : BUDGET ANNEXE DU PORT AUGUIER – BILAN INTERMEDIAIRE

M.BRUNEL explique que le code général des collectivités territoriales impose un relevé provisoire des résultats de l'exploitation arrêté tous les six mois et soumis pour avis au conseil d'exploitation, et présenté par M. Le Maire au Conseil Municipal.

Ce relevé, arrêté au 30 juin 2023, enregistre pour la régie du Port Auguier :

- un total de recettes de 70 788,19 € correspondant :
 - aux redevances d’amarrage (47 K€),
 - au résultat reporté de 2022 (14 K€)
 - à des produits exceptionnels (8 K€)

- un total de dépenses de 33 399,06 € qui se répartit en :
 - charges générales (22 K€)
 - provisions pour risques et charges (10 K€)
 - intérêts de la dette (920 €)

En réponse à M. NEYRET qui s’étonne du montant des recettes, Mme CADIOU précise que les redevances sont enregistrées au travers de régies de recette et que le montant présentée est plus exactement celui des recettes à fin mai, décalage de comptabilité pris en compte.

Plus aucune remarque n’étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5 – MODIFICATION DU REGLEMENT PORTANT SUR LA GESTION DE LA LISTE D’ATTENTE ET LA COMMISSION D’ATTRIBUTION DES POSTES DANS LA CATEGORIE « ABONNE »

M. BRUNEL indique que l’organisation de la liste d’attente et de la commission d’attribution des postes d’amarrage dans la catégorie « abonné » est gérée par un règlement qui fixe la période de dépôt de dossier (soit de renouvellement, soit de nouveau dossier) du 1^{er} Janvier au 30 Septembre pour permettre la tenue d’une commission en fin d’année.

La volonté d’être plus réactif nécessitait d’ajuster cette périodicité que M. BRUNEL propose de ramener du 30 septembre au 30 juin.

En la modifiant ainsi, il pourrait, également, être traitées plus rapidement les demandes de changement de bateau en organisant une commission supplémentaire au mois de Juillet.

Aucun commentaire n’étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – MODIFICATION DU REGLEMENT DE POLICE ET DU REGLEMENT DES CONDITIONS D'USAGE

M.BRUNEL rappelle qu'il a été voté, pour les abonnés, la possibilité de louer 5 fois par an leur bateau entre particuliers. L'objectif était de régulariser et de contrer les locations sauvages polluant l'activité économique du port.

Devant l'impossibilité de contrôler ces locations saisonnières utilisées par certains de manière excessive, il est proposé d'interdire la location entre particuliers et de n'accepter que les contrats de gestion location avec une société clairement identifiée.

Aucun commentaire n'étant fait, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1er point : LOCATIONS SAUVAGES

En parallèle de la projection faite, M. L'HENAFF revient sur la question des locations sauvages.

Il avait été décidé dans un premier temps d'effectuer de l'information et de la prévention. A ce titre, les maîtres de port ont été fortement mobilisés pour contrôler et informer les gens qui faisaient de la location et utilisaient les infrastructures portuaires.

Dans un deuxième temps, 58 courriers recommandés ont été envoyés à des entrepreneurs ou entreprises identifiés. Certains d'entre eux ont été reçus par M. BRUNEL et M. L'HENAFF, et se sont engagés à ne plus exercer sur les ports de plaisance d'Hyères en attendant de pouvoir répondre à des appels d'offres qui régulariseraient leur situation.

La perspective 2024 est de s'engager vers une étape plus répressive avec la création d'une police portuaire commissionnée en complément de la brigade nautique. La police municipale et les agents portuaires pourront ainsi dresser des procès-verbaux de grande voirie.

Il est précisé que cette action est également menée avec les affaires maritimes, la police municipale, la police nationale et les douanes qui ont reçus les identités complètes des 58 entreprises contrôlées et informées de ne plus exercer depuis les ports de plaisance de la ville d'Hyères.

2eme point : CLUPP

M. L'HENAFF informe les membres du conseil que le CLUPP, Comité Local des Usagers Permanents du Port va procéder aux élections de leur représentants le 6 Octobre.

Il est rappelé que pour participer au CLUPP, il faut bénéficier d'un poste d'amarrage de plus de 6 mois et s'être inscrit en cochant, sur le contrat en ligne, la case « je souhaite participer au Clupp ».

Le vote pourra s'effectuer par procuration entre usagers titulaires d'un poste de plus de 6 mois, avec la copie des pièces d'identité mandant/mandataire et la procuration de vote qui a été proposée. Une seule procuration par personne présente sera acceptée.

Le budget primitif 2023 et l'avancée des travaux seront présentés.

En réponse à M. DARMOND, il est précisé que les membres sortants sont automatiquement inclus dans la liste d'invités.

M. MAZZELLA souhaiterait améliorer le système de représentativité du CLUPP, car il estime que les entités représentatives sur le terrain ne sont pas présentes lors de ce comité. Il est rappelé que les personnes présentes le sont en tant que simple usager.

M. BRUNEL rappelle que les services portuaires donnent aux usagers les moyens de s'exprimer suivant le code de transport régissant l'organisation des CLUPP.

Il est expliqué, à la demande de M. NEYRET, que les candidats faisant candidature devront être physiquement présents.

3eme point : LES POSIDONIES

En parallèle d'une projection sur le sujet, M. L'HENAFF annonce le lancement de l'étude de modélisation de la courantologie qui permettra d'avoir des éléments très précis sur la dispersion des posidonies dans le port. Il est spécifié que le bureau d'études retenu, OCEANIDES, est celui qui avait réalisé l'étude sur la courantologie pour la mise en place du Sealine. Ses ingénieurs ont donc déjà acquis un grand nombre de données de houle au droit du port.

M.JOURDAN s'interroge sur l'absence de dragage avant l'été et les difficultés de certains usagers à retrouver leur pendilles. Il est également indiqué que l'intervention du bateau propulsant les algues à l'extérieur a entraîné la prise d'algues dans les hélices de plusieurs bateaux.

M. L'HENAFF indique que l'absence de dragage, extrêmement onéreux, a été salvatrice pour le budget portuaire puisqu'il est rappelé que les dragages, pris en investissements sur les années précédentes, pèsent sur les finances actuelles par leur amortissement.

Toutefois, l'entrée tardive des posidonies dans le port au 15 juillet, le comblant en quelques jours, n'a pas permis la mise en place de dragage, car la période était trop intense.

Un dragage pourrait être organisé au printemps prochain avec, possiblement, des préconisations permettant d'éviter de telles situations.

Concernant les pendilles, il est indiqué que les maîtres de port, au départ des bateaux, les relèveront sur les bords du quai pour qu'elles ne s'ensouillent pas. Elles seront ensuite redéployées au-dessus de la matre de posidonies.

En réponse à M.JOURDAN rappelant l'utilisation par le passé d'une motopompe renvoyant les algues à l'extérieur du port, il est indiqué que la législation ne le permet plus.

M.MAZZELLA s'interroge sur l'utilisation possible du terrain des Ourlèdes, mais il est rappelé que l'actuel PPRI (Plan de Prévention du Risque Inondation) ne le permet pas ayant classé cette zone inondable, bien qu'il s'agisse d'un îlot non-inondable. M. L'HENAFF indique qu'une discussion est en cours avec les services de l'état pour améliorer la rédaction du PPRI.

M.NEYRET aurait souhaité qu'une information soit faite avant dispersion des posidonies afin que les usagers puissent prendre leur disposition pour protéger leur moteur.

M.BRUNEL en convient, mais rappelle le caractère extraordinaire de la situation (Posidonies en Juillet) et espère qu'elle ne se reproduira pas. Certes, il y a eu un manque de communication dans la volonté de réagir rapidement en pleine saison, mais il n'empêche que si cela devait se reproduire, le port pourrait être fermé s'il ne pouvait être accepté quelques difficultés temporaires.

4eme point : FACTURE DISPONIBLE SUR L'ESPACE CLIENT

M. NEYRET signale que les usagers ont reçu des relances de paiement sur la 2^{ème} facture semestrielle sans avoir reçu la facture initiale.

M.GRIMARD rappelle que le moyen de communication est aujourd'hui le mail, nouveauté 2023 qui se met en place. Il indique, pour exemple, qu'il a été envoyé au port Saint-Pierre 800 mails, dont seulement 230 mails ont été ouverts, les usagers n'ayant pas encore l'habitude de ce nouveau mode de communication des services portuaires.

Les questions diverses étant terminées à 15h59, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères
L' Adjoint aux Ports, Plages et Îles



M. Jean-Luc BRUNEL

